Voici ce que disent <u>Louis GILLE</u>, <u>Alphonse</u> <u>OOMS</u> et <u>Paul DELANDSHEERE</u> dans *Cinquante mois d'occupation allemande* (Volume 3 : 1917) du

JEUDI 1^{er} MARS 1917

La Ville de Bruxelles avait fait une tentative moins soustraire au ses professionnelles et ses écoles primaires l'application de l'arrêté ordonnant la fermeture de tous les établissements d'instruction. Elle avait adressé une requête à l'autorité allemande (voir 23 février). Celle-ci lui a répondu en envoyant ses «polizei» dans plusieurs écoles pour enjoindre de fermer; l'école professionnelle Bischoffsheim et les écoles primaires de la rue de Schaerbeek, notamment, ont reçu la visite des agents de la «Kommandantur »; déclaré ceux-ci ont directeurs que « les ordres de l'autorité allemande ne devaient pas être discutés, qu'il n'y avait qu'à les exécuter ». Un chef d'école ayant répondu qu'il n'avait pas reçu d'instruction de l'administration communale, un des « polizei » lui dit : « Vous avez à obéir avant tout aux ordres allemands. Si nous ne sommes pas vos chefs, nous sommes vos maîtres. »

En présence de cette situation, l'administration communale a bien dû se résigner à fermer ses écoles. M. Jacqmain avait déjà donné la veille aux directeurs des écoles communales l'ordre de licencier les élèves. Et il avait courtoisement communiqué, à titre d'information, cette note aux directeurs d'écoles libres. Il a également ordonné la fermeture de l'Académie des Beaux-Arts et des bibliothèques populaires.

Les « polizei » ont opéré aussi des descentes dans de nombreux établissements libres l'agglomération, où l'on réunissait «officieusement» les élèves par petits groupes, à certains jours et certaines heures, pour leur donner les cours les plus indispensables. Au nouveau collège Saint-Michel, ils ont parcouru tous les locaux pour faire la chasse aux réunions d'élèves. Ils ont voulu voir même le dortoir, des « internés », comme ils sait que l'arrêté autorise On établissements d'enseignement à ne pas fermer leurs pensionnats ; « puisque nous gardons nos pensionnaires, ont dit les professeurs aux policiers, il faut bien que nous les occupions en leur donnant des cours! Nous ne pouvons pas les laisser toute la journée dans leur lit ». Il paraît que si ! On peut avoir des élèves pensionnaires, on ne peut pas leur donner de leçons! (1)

(1) D'autres tracasseries suivirent pour empêcher que les Athénées et Collèges donnassent cours. Il en est parlé le 13 mars.

23 février 1917 :

http://www.idesetautres.be/upload/19170223%2050%20 MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf